L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 FEVRIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 11 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les Détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, le fonds d'un café connu sous le nom de "Change," situé au No. 6 rue Carondelet.

Par S. Guinault, coin Passage de la Bourse et Bienville—Un lot de meubles.

Par Hoffman, Matus & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie de messieurs. Au No 41 de la rue de Chartres, un assortiment de tapisseries, stores, etc.

Par Vincent & Co., au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Chaussures pour hommes, dames, demoiselles et enfants.

ATTENTION!

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication du fonds d'un café, situé No. 6 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, connu sous le nom de "Change."

SPECTACLES.

Mercredi, 10 février 1874.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Méphisto ou les Quatre Cents Diables.

VARIÉTÉS.—Othello.

La cause de la Louisiane.

Nous avons toujours considéré comme un malheur pour la cause conservatrice en Louisiane, la scission qui s'est opérée dans les rangs des carpet-baggers et qui a amené la fusion des démocrates avec une partie d'entr'eux conduits par l'ex-gouverneur Warmoth. Nous luttons encore aujourd'hui contre les conséquences de ce qu'on a appelé avec tant de raison une alliance avec l'infamie.

Si nous avons perdu les fruits de notre victoire électorale, c'est à la défection de Warmoth que nous le devons, et, si nous n'assissons à obtenir une nouvelle élection, au moins nous embarasse-t-il de nous débarrasser des dangereux auxiliaires que nous avons traînés à la remorque.

Le parti de M. Kellogg a cherché avec habileté, à confondre notre cause avec celle des déserteurs du camp radical et nous voyons avec peine que, malgré les efforts des délégués de la convention du peuple, toute confusion à ce sujet est loin d'avoir disparu dans les esprits à Washington et au Nord.

Nous retrouvons les preuves de cette confusion dans les longues élucubrations des rapporteurs du *Herald*, et l'importance que la presse locale ici semble attacher aux menées de M. Warmoth tend à maintenir cette appréciation erronée de la situation.

Nous tenons, pour ce qui nous concerne, à bien faire ressortir que la cause du peuple de la Louisiane est indépendante des querelles personnelles des politiciens radicaux.

Ce que demande la population louisianaise, c'est d'être mise à même d'exprimer librement sa volonté dans une élection loyale, précédée d'un enregistrement impartial. Cette population possède assez de citoyens intelligents, capables et honnêtes pour pouvoir se passer des services des aventuriers politiques qui, après s'être ligués pour la ruiner, se posent aujourd'hui, séparément, en auxiliaires ou en sauveurs.

M. Kellogg qui, sans vouloir ou pouvoir rien réformer, des abus intérieurs et du gaspillage des deniers publics, a, cependant trouvé dans la réduction de la dette un moyen de diminuer les taxes, cherche à présenter sa cause comme celle de la réforme, tandis que ses organes affectent d'englober tous ses adversaires dans le camp des créanciers de l'Etat dont Warmoth est devenu l'avocat.

Tout cela est faux, absolument faux. Le peuple de la Louisiane, nous parlons de celui qui paie les taxes, n'est pas plus infectée à M. Kellogg qu'à M. Warmoth et il ne s'inquiète que médiocrement de la lutte des créanciers légitimes ou illégitimes de l'Etat contre le bill de conversion, parce que le bill n'est pas son œuvre et parce qu'il repousse la responsabilité et des torts qui ont créé les dettes de l'Etat depuis 1868 et de la loi nouvelle qui les réduit.

Ce que veut le peuple, c'est qu'on lui rende la liberté de choisir lui-même ses gouvernants et ses législateurs, c'est qu'on le débarrasse des lisières de la Douane et des entraves du Mechanic's Institute. Que l'enregistrement soit sincère, que le scrutin soit libre et alors il sortira, nous l'espérons, de l'élection, un gouvernement et une législature qui sauront réaliser un programme de réformes autrement sérieux, autrement complet que le petit plan de M. Kellogg.

Les circonstances sont trop graves pour que l'influence des coteries ou des cliques, de quelque genre que ce soit, puisse l'emporter sur les nécessités du salut commun de tous les intérêts.

Que sont donc pour la Louisiane, Kellogg, Warmoth, Pinchback et autres politiciens de toute couleur? Est-ce que le succès de l'un ou de l'autre est l'objet du procès actuellement pendant à Washington? Est-ce que c'est pour ces créatures de la reconstruction que le peuple du Nord se passionne? Non, assurément. Il y a la un Etat, une des fractions de l'Union fédérale, dont les droits politiques ont été indignement foulés aux pieds; et, si grande a été l'oppression dont il a été victime, que la violation de ses libertés n'est pour lui qu'un grief secondaire auprès des souffrances matérielles qui lui ont été infligées. La misère parle plus haut chez lui que le sentiment de l'outrage fait à des droits, qui sont cependant considérés comme le bien le plus cher à des hommes libres.

On ne cherche que trop à exploiter cet abaissement de la conscience publique et on veut nous persuader que la soumission vaut mieux avec la perspective d'une légère amélioration que la poursuite de la revendication de nos droits avec les incertitudes d'une nouvelle élection. Mais les choses en sont venues à un point tel que le salut ne peut se trouver dans les demi-mesures. Il faut que table rase soit faite du régime de vénalité et de corruption que la reconstruction a établi en 1868 et qui se continuerait sous Kellogg comme sous Warmoth avec une législature composée des mêmes éléments.

Une nouvelle élection peut seule nous affranchir de cette lèpre qui dévore notre malheureux Etat, et l'intérêt de notre salut exige que nous luttions jusqu'au dernier moment pour l'obtenir.

Dans son numéro d'hier, le *Times* se vante de son indépendance et, en même temps, il attaque un article en faveur du maintien de l'usurpation, article dans lequel il prétend que ceux-là seuls agissent en faveur d'une nouvelle élection qui pensent pouvoir en tirer profit. Or, tous les contribuables devant bénéficier d'une nouvelle élection, il est clair que tous sont en faveur d'une semblable mesure, en dépit des mauvaises raisons que le *Times* met en avant, avec une absence de conviction évidente, d'ailleurs.

Le Roi du Carnaval fait donner des représentations gratis pendant les jours gras; c'est très bien mais c'est dommage qu'il ne puisse faire cadeau à chaque habitant de la bonne ville du Croissant d'un billet pour le grand tirage de la Loterie de la Louisiane, tirage qui a lieu la veille des Jours Gras. Il faut donc que chacun se fasse ce cadeau en achetant un billet ou une fraction de billet.

☞ MM. C. H. Lawrence & Co annoncent dans une autre colonne qu'ils ont à vendre un grand stock de poissons tout récemment importés expressément pour la saison du carême. Leur morue désossée mise en caisse de 5 à 10 livres compose un magnifique article d'approvisionnement à l'usage des familles. Vous en trouverez chez votre grocer, attendu qu'ils ont tous soin d'en avoir en magasin.

TEMPERATURE.—10 Février 1874.

Thermomètre de C. Dohmen, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	48	9
12 M.	58	14
3 P. M.	62	16
6 P. M.	60	15

LE FONCTIONNEMENT DU DROIT DE SUFFRAGE.

Le télégraphe nous a transmis le récit des nombreuses rixes qui ont caractérisé les dernières élections dans la Grande Bretagne. On s'est battu à coups de poing, à coups de pierres, à coups de tiques, on a cassé pas mal de carreaux, et dans certains cas, on s'est battu à coups de fusil. Comme contraste à ces scènes de violence qui semblent avoir augmenté depuis l'extension du droit de suffrage dans la Grande Bretagne, voici l'homme que M. Washburne rend, dans sa correspondance diplomatique, à l'esprit d'ordre qui caractérise les élections en France. C'est une dépêche annonçant l'élection de Barodet:

Barodet est élu. L'ex-maire de Lyon est triomphant à Paris. Son élection contre le comte de Rémusat par une majorité de 45,000 voix a surpris aussi bien ses amis que ses ennemis. Barodet a reçu 180,146 votes et Rémusat 135,405, tandis que le baron Stoffel, candidat des impérialistes et des légitimistes, n'en a reçu que 27,068.

L'élection qui a eu lieu dimanche dernier a été une des plus étonnantes qu'on ait vues à Paris; néanmoins l'ordre le plus parfait a régné partout. Telle est l'admirable manière de conduire les élections en France, qu'à celle-ci, où près de 350,000 personnes ont voté, il n'y a pas eu à un sous-préfet, une arrestation de faite, et il ne s'est même pas produit une seule alternation.

C'est très bien, mais si on accordait toutes les libertés réclamées par les radicaux, le droit de réunion, les clubs, les meetings en plein vent, la liberté illimitée de la presse, le caractère des élections ne tarderait pas à changer en France, et peut-être qu'au lieu d'émeutes on y aurait des révolutions. En tout cas, l'admiration témoignée par M. Washburne plaide pour le maintien de précautions qui, sans entraver le libre exercice du droit de suffrage, en assurent, du moins, le fonctionnement pacifique.

MORT DE M. LOUIS ÉTIENNE MARCHAND.—M. L. E. Marchand, propriétaire du journal l'*Avenir*, est mort hier, à trois heures après-midi. Il était âgé de 45 ans, et il habitait la Nouvelle-Orléans depuis 35 ans. Après avoir appris le métier de compositeur d'imprimerie, il s'était établi imprimeur, et il y a quelques années il avait fondé l'*Avenir*. Pendant la guerre franco-allemande, M. Marchand avait fait partie des divers comités de secours pour les victimes de la guerre en France, et son journal avait épousé chaleureusement la cause de la France. Il n'était pas marié et il avait, croyons-nous, pour associé, M. J. Ernest Marchand. Son enterrement aura lieu aujourd'hui, à trois heures et demie. Les membres de la société française et de l'Union française, dont il était membre, sont invités à y assister.

L'EPIDÉMIE DE FIÈVRE JAUNE A MEMPHIS.—Nous avons reçu du docteur J. R. LeMonnier, une brochure de 150 pages environ, contenant ses observations sur l'épidémie de fièvre jaune à Memphis, en 1873.

Ces observations portent sur des cas assez nombreux et elles seront lues, sans aucun doute, avec intérêt par les hommes de l'art et tous ceux qui ont fait une étude de la question des épidémies.

ORLEANS RAIL ROAD.—Nous publions dans une autre colonne les noms des directeurs élus à la dernière élection et ceux des officiers choisis à la réunion qui a eu lieu le 9 du courant.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Direction a compris la nécessité d'être économe, qu'elle a courageusement opéré toutes les réformes que demandait le comité de finances; et qu'elle a déchargé tous les employés dont les services n'étaient pas strictement nécessaires.

Par ces sages mesures, dont l'initiative est due au jeu Théard, l'un des directeurs, les dépenses de la Compagnie ont été réduites à soixante-cinq mille piastres. Cette réduction, en prenant les choses au pire, garantit aux actionnaires un dividende d'*au moins* six pour cent. Mais, si les choses s'améliorent—et il faut bien espérer que tous nous finiront un jour—les dividendes pourront être portés à un chiffre plus élevé.

Nous portons un vif intérêt à la prospérité de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, dont les lignes parcourent les principaux quartiers du Second District. La ligne du marché surtout est d'un grand secours pour les habitants du faubourg Trémé. Les directeurs et les officiers de cette Compagnie sont des hommes pratiques et capables, et leur détermination d'abolir les sinécures ou les emplois qui ne sont pas absolument nécessaires, et de conduire les affaires de la Compagnie sur la base de l'économie la plus stricte, prouve qu'ils sont à la hauteur de leur tâche. Nous devons surtout complimenter le juge Théard, qui est l'auteur de toutes les mesures nouvellement adoptées. Le juge Théard n'est pas seulement un bon juriste, c'est un excellent comptable, un homme d'affaires et un esprit essentiellement pratique.

LA VAPEUR PORTATIVE.—L'invention du docteur Lamm pour l'emploi de la vapeur portative à la traction des chemins de fer urbains, recevra bientôt une application pratique à Chicago et à St-Louis. Le docteur Copes, de notre ville, a expliqué le système devant une réunion de citoyens à St-Louis et un comité a été nommé pour prendre les mesures nécessaires à l'application de ce nouveau procédé de traction dans les rues de St-Louis. Nous avons lieu d'être étonné qu'à la Nouvelle-Orléans où l'invention a si bien réussi, toutes les compagnies de chemins de fer urbains n'aient pas déjà remplacé les mulets par la vapeur portative, comme cela se fait sur le chemin de Carrollton pour le parcours entre Napoléon Avenue et Carrollton.

Voulez-vous faire des rêves dorés toute cette semaine, vous imaginer que dimanche prochain vous vous réveillerez à la tête d'une petite fortune, allez prendre un billet à la loterie de la Louisiane pour le tirage du 14 courant et vous vous endormirez tous les soirs, bercé d'une douce illusion qui vous fera oublier vos soucis et vos tracas.

TABAC PERIQUE.—M. E. Bourgeois, No 19 rue Conti, est agent à la Nlle-Orléans pour la vente du célèbre tabac connu sous le nom de Perique et provenant de la Grande Pointe, paroisse St. Jacques. Ce tabac a une renommée universelle et est fort recherché des connaisseurs en Europe et en Amérique. Les envois faits à M. Bourgeois par les cultivateurs de la Grande Pointe consistent invariablement en tabac de choix, récolté et préparé avec les plus grands soins.

UNE OCCASION DE FORTUNE.—Nos lecteurs voudront bien ne pas oublier que le grand tirage à numéros simples de la Loterie de la Louisiane aura lieu samedi prochain, 14 février 1874, à midi, et que pour un billet de $10, ils peuvent gagner $20,000; pour un billet de $5, $10,000, ainsi de suite en diminuant, jusqu'aux billets d'approximation qui sont en nombre considérable. Le tirage se fera à midi moins un quart, les portes ouvertes, au et où ce tous ceux qui voudront y assister et avec toutes les garanties possibles et désirables. L'entrée de la salle est rue de l'Union.

CARTES A JOUER.—MM. Stevens & Seymour, rue de la Commune, 96 et 98, annoncent qu'ils ont à vendre une grande collection de cartes à jouer, de Lawrence & Cohen, de tous les genres et de toutes les variétés. Ils ont aussi des jeux de cartes de Goodall, à vendre en gros ou en détail. Voyez l'annonce.

Le carême commence d'aujourd'hui en huit. On aura le temps de faire des économies et l'on peut se permettre une légère dépense pour bien finir le carnaval. La dépense dont nous voulons parler c'est celle d'un billet de la loterie de la Louisiane. Moyennant $10 on peut gagner samedi prochain un des 270 lots gagnants et avoir de quoi bien fêter les jours gras.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Démâlo, jeudi, Matinée à midi. On donnera *Barbe-Bleue*, avec Mlle Gabrielle Moisset et M. De Quercy.

Jeudi soir, à sept heures, pour le bénéfice de M. GADILHE, l'*Africaine*, avec le concours de Mme DEVOYOD-ACÉ.

Nous ne doutons point de l'empressement du public à témoigner à notre second fort ténor les sentiments de bienveillance dont il est animé à son égard. Les qualités vocales de M. GADILHE ont été trop souvent appréciées, pour que l'on crois devoir les mettre en relief à l'occasion de son bénéfice. Mme DEVOYOD-ACÉ a chanté un grand nombre de fois le rôle de *Sélika* dans les principales villes de France, et on assure que c'est un de ceux qui conviennent le mieux à sa belle voix.

La représentation de jeudi soir attirera un nombreux auditoire, tant à cause des bonnes dispositions dont le public est animé à l'égard du bénéficiaire, que par suite de l'intérêt tout particulier que l'apparition de Mme Devoyod, dans le rôle de Sélika, donnera à l'interprétation de l'œuvre de Meyerbeer.

Samedi, Matinée. Au premier jour, *Roland à Roncevaux*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il faut faire un effort sur soi-même, pour que la plume ne frémisse pas entre les doigts qui la tiennent, quand, en sortant du théâtre où Tommaso Salvini vient de jouer dans le drame déchirant de *La Mort Civile*, on veut résumer, en quelques mots, l'impression profonde produite sur les spectateurs par ce grand artiste. Il est impossible de concevoir qu'on traduise avec plus de vérité, que ce sublime tragédien, les émotions tantôt douloureuses, poignantes, tantôt inexprimablement tendres, d'un homme, qui après quatorze années passées au bagne pour un crime commis dans un accès de jalousie, se retrouve en présence de sa femme et de sa fille, et qui aime mieux succomber de douleur, plutôt que de flétrir l'avenir de son enfant en lui révélant que son père est un forçat évadé.

La manière dont Salvini expire, offre, pour quiconque est familier avec l'agonie et la mort, la peinture la plus vraie qui ait jamais été faite de ces deux derniers phénomènes de notre destinée. Rien n'approche, pas même les derniers instants d'*Adrienne Lecouvreur* représentée par Rachel. C'est quelque chose de vraiment extraordinaire, de prodigieux. Si la Mort elle-même regardait ce tableau, elle ne pourrait s'empêcher de dire: "Oui, c'est bien moi, je me reconnais."

Ce soir Salvini joue dans "Othello." La tragédie de Shakespeare est trop connue pour que nous en donnions un sommaire. Elle est dans la pensée de tous, et chacun s'empressera d'aller voir le tragédien italien dans un rôle que tant d'acteurs de génie ont illustré, et qu'il interprète peut-être mieux qu'aucun de ses prédécesseurs.

Vendredi, au lieu de la *Francesca da Rimini*, de Silvio Pellico, annoncée jusqu'ici sur les affiches, on donnera *Hamlet*. Ce changement nous paraît heureux, et nous croyons qu'il plaira beaucoup à l'élément anglo-saxon de notre population.

LES PRÉTENDANTS BONAPARTISTES

On lit dans la *Volonté nationale*, sous ce titre: *Une lettre de Jérôme Napoléon*:

"Nos abonnés n'ont sans doute pas oublié l'article ayant pour titre: *Le Parti démagogique*, publié dans notre numéro de mercredi, 14 courant.

"Après avoir reproduit un entrefilet de la *Presse*, journal de M. le duc de Broglie, nous avions ajouté des commentaires que nous croyons inutile de reproduire de nouveau, car ils sont certainement encore présents à l'esprit de nos lecteurs.

"La cause libérale et démocratique que nous avons invariablement défendue dans ce journal nous ayant paru au instant compromise par les actes monstrueux des trois partis légitimiste, orléaniste et bonapartiste, réunis ensemble pour voter l'ordre du jour Kerdrel, nous écrivîmes directement au prince Jérôme Napoléon, convaincus d'avance qu'il désapprouverait hautement une alliance réellement menaçante pour les idées progressistes et libérales.

"Il est grand temps, disions-nous au prince, de vous séparer publiquement des impérialistes de l'Assemblée nationale; leurs votes de ces derniers jours pourraient vous nuire considérablement si vous vous obstiniez à garder le silence; ici, comme partout sans doute, tous les yeux d'ouvrent de plus en plus, et déjà, on vous en même anathème MM. de Broglie, d'Aumale et Rouher, qui s'entendent si parfaitement ensemble dans cette honteuse campagne contre la liberté à l'intérieur."

"Notre appel, nous sommes heureux de le constater, a été entendu; la lettre suivante que nous reproduisons sans y changer un iota, quoique ayant un caractère plutôt intime que public, démontrera surabondamment combien les idées précisées par le journal l'*Ordre*, moniteur officiel de l'impérialisme, sont, dans ce moment, contraires de nouveau avec un bien vif plaisir, en désaccord formel avec les principes si catégoriquement proclamés par le gendre de Victor-Emmanuel dans la lettre que voici:

"Paris, le 19 janvier 1874.

"Monsieur,

"J'ai reçu, avec l'article publié dans la *Volonté nationale* du 14, sous le titre: *Un prince démagogique*, la lettre que vous m'avez adressée.

"Qu'y a-t-il de fondé dans la nouvelle que vous avez reproduite et commentée?

"Est-il vrai que la démocratie ouvrière mêle mon nom à ses préoccupations et à ses espérances?

"Je l'ignore.—Mais ce qui est vrai, ce que vous avez eu raison de dire et ce que je veux vous remercier d'avoir dit, c'est que j'appartiens à la démocratie par les idées et les opinions de toute ma vie. J'ai toujours pensé qu'il était possible de rien fonder en France de grand et de stable en dehors de la démocratie; et vous avez bien raison de dire que le triste spectacle auquel nous assistons n'est pas de nature à me faire changer d'opinion. Je suis, au contraire, absolument convaincu que si, renonçant à livrer combat à la démocratie, à enlever aux municipalités le droit de nommer leurs maires, à mutiler le suffrage universel, à céder enfin en toutes circonstances aux implorations d'une politique réactionnaire et cléricale, le gouvernement consentait à écouter les vœux de l'opinion publique et se soumettant loyalement aux volontés du pays, on verrait cesser l'inquiétude et le chômage; la confiance renaîtrait, amenant avec elle le travail et la prospérité.

"Vous comprendrez après cela que je dédaigne de répondre aux calomnies intéressées qui me prêtent je ne sais quels projets d'ambition ridicules ou odieux!

"Je n'ai pas d'autre ambition, vous le savez bien, que de travailler avec tous les Français de bonne volonté, mais "dans un grand parti national, à fonder "dans notre pays des institutions libres "et démocratiques qui seules peuvent "nous donner la paix au dedans comme "au dehors.

"Recevez, monsieur, l'assurance de tous "mes sentiments très distingués

"NAPOLÉON (Jérôme)."

"Tout autre commentaire affaiblirait l'importance d'une pareille déclaration qui aura, très certainement, un grand retentissement, non pas seulement dans la Charente-Inférieure, mais dans la France entière. Et comme nous sommes sûre que cette lettre sera lue avec un égal intérêt par MM. de Broglie et Rouher, nous nous empressons d'ouvrer un numéro de la *Volonté nationale* à chacun de ces deux honorables personnages.

"*La Rédaction.*"

Le *Gaulois* publie la note suivante:

"Avant-hier une scène des plus regrettables s'est passée chez le prince Napoléon, entre Son Altesse et M. Galloni d'Istria, député.

"A la suite d'un échange d'explications des plus vives sur la politique suivie par le parti bonapartiste, et de la politique de foi du député de la Corse, désireux de sacrifier ces efforts au retour *seul* du prince impérial, M. Galloni a quitté violemment le salon du prince Napoléon. La rupture est complète, et nous devons ajouter que tous les bonapartistes qui ont eu connaissance de l'incident ont déploré leur carte chez l'honorable député de la Corse."

LA MALLE DE L'INDE.—La dernière malle de l'Inde, arrivée de Marseille à Paris, a fait le trajet en dix heures. C'est le plus rapide jusqu'à ce jour: plus de vingt lieues à l'heure. Une seule voiture des postes de l'administration française accompagne la malle anglaise. Les chefs de gare des principaux points de la ligne de Lyon se remplacent successivement pour accompagner ce rapide convoi et surveiller la route.

Ils se placent sur la machine, à côté du mécanicien, qui a déjà assez à faire de surveiller sa machine. L'administration des postes anglaises paye pour ce transport 3 francs par kilomètre, ou 3,200 francs pour le voyage de Marseille à Paris. Le train spécial fait 56 kilomètres, près de 12 lieues à l'heure. C'est la plus grande vitesse parcourue sur le réseau de notre pays.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Rapport de la Police Métropolitaine.

Nous avons trouvé le rapport suivant au bureau central de la police métropolitaine:

Pendant le mois de janvier, il y a eu 2,325 arrestations. 1628 des prisonniers appartenant au sexe masculin et 697 au sexe féminin. Ils ont été classés comme suit:

Nés aux Etats-Unis 1257, en Angleterre 46, en France 61, en Allemagne 157, en Irlande 405.

Il y a eu 27 vols avec effraction, 64 accidents et 50 incendies.

Le nombre des pensionnaires aux différentes stations s'est élevé à 2,808 et il y a eu six enfants perdus.

Comme on peut le voir la police métropolitaine a eu de l'occupation pendant le mois de janvier.

Coup de pistolet et coup de couteau.

Dans une querelle survenue hier après-midi, vers six heures, le bord du séchoir *J. B. Maudé*, mouillé au pied de la rue Gravier, entre deux nègres nommés Frank Flatwer et Henry Smith, le dernier des deux a tiré un pistolet de sa poche et a fait feu sur son adversaire, le blessant grièvement au côté gauche. Celui ci, à son tour, s'est armé d'un couteau-poignard et l'a enfoncé derrière le cou de son agresseur. Les deux hommes ont été envoyés à l'Hôpital de Charité.

On dit que c'est une jeune beauté africaine, couleur bronzée, qui a été la cause première de la difficulté. Oh amour, que de maux!

Incendie.

Vers huit heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la maison basse en bois située au coin des rues Tchoupitoulas et Valence, occupée par un boulanger du nom de C. Engleberch. La police a suffi pour l'éteindre avec l'aide de quelques citoyens.

Le feu a été mis par un enfant qui jouait avec des allumettes.

Arrestation d'un Voleur et d'un Recéleur.

Vers le premier janvier, le capitaine Schreiber, chef de la police secrète de notre ville, a reçu avis qu'un jeune homme se rendait souvent au magasin de quincaillerie, situé au No 79 de la rue Carondelet, tenu par un autre jeune homme du nom de Levi Rosenweig.—Aussitôt, il a chargé les agents Pearson et Harris de découvrir ce qu'il venait y faire.

Ceux-ci après s'être mis en embuscade pendant deux ou trois jours, ont vu le jeune homme suspect qu'on leur avait désigné entrer dans le magasin et vendre plusieurs objets de quincaillerie à des prix tellement réduits qu'ils ont dû supposer qu'ils avaient volés.

Effectivement, en le surveillant de près, ils ont découvert qu'il était employé depuis plusieurs années chez Baluwin & Co., les grands quincaillers de la rue du Canal, et qu'il s'enrichissait ainsi à leurs dépens.

Ils l'ont donc arrêté ainsi que Rosenweig, le nom de ce commis infidèle et M. R. Peck.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wltz. Tous les membres du Conseil sont présents.

M. Calhoun administrateur du département des compteurs publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des réglements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

James Lewis, remplissant les fonctions d'administrateur du département des améliorations, présente également son rapport du mois de janvier.

Les rues du bureau des rues s'élèvent à $30,348 97; ceux du bureau de desséchement à $8,968 41. La compagnie Mexico Gulf Canal, réclame $25,489 50 pour ces travaux.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, demande une allocation de $11,660 07 pour l'association charitable des pompiers de la Nouvelle-Orléans.

M. Schneider, administrateur du département des finances, présente le tableau suivant indiquant le montant des taxes arriérées restant dues le 31 janvier:

Années de Taxes.	Taxes non collectées le 31 déc. 1872.	Collectées en Janvier	Taxes dues
1860 à 1862	$581,614 12		$581,614 12
1863	194,544 77		194,544 77
1864 à 1868	606 779 96	$40 50	606,739 46
1869	196,021 69	19 00	195,902 69
1870	246,416 90	199 00	245,928 90
1871	545,062 98	22 615 11	522,447 87
1872	1,599,394 41	60,910 20	1,488,184 21
Total	$4,168,832 13	$83 107 81	$4,085 544 32

M. Fitzenreiter, administrateur du département des édifices publics, présente la résolution suivante:

Réglé que le case à pompe de la Compagnie Jackson N° 18 du département de l'incendie tombe en ruines depuis longtemps,

Résolu, que le Conseil municipal alloue la somme de $2,900 à la dite Compagnie pour construire une nouvelle case à pompe, le dit édifice devant appartenir à la ville.

Plusieurs pétitions sont lues par le secrétaire et référées aux administrateurs des différents départements.

Pseudo-Législature.

Séance de mardi, 10 février.

SÉNAT.—La séance ouvre à midi, sous la présidence de C. C. Antoine.—Vingt deux membres répondent à l'appel nominal.

Plusieurs bills présentés par la Chambre sont référés aux différents comités; plusieurs autres bills de peu d'importance publique sont annoncés.

Après l'ordre du jour, la discussion commencée la veille, continue sur l'amendement au bill relatif au conservateur des hypothèques.

Bovee et quelques autres membres semblent y mettre de l'acharnement.

Harper, de Caddo, ne voit pas pourquoi on perd tant de temps pour une affaire de cinquante ou de vingt-cinq cents par acte hypothécaire.

Le Sénat s'ajourne au milieu d'une sorte de confusion sans avoir pris aucune décision.

CHAMBRE.—80 membres répondent à l'appel.

La résolution concernant Durell, le vice-général de Dieu, a été longuement discutée par Demas, Young, Davidson et Benham et autres membres importants de l'Assemblée des Dryades.

Un bill est présenté par Snair pour amender l'acte relatif au millage et au per diem des membres de l'Assemblée. D'après cet amendement ils recevront 25 cents par chaque mille du siége de la Cour de leurs paroisses respectives au capitole de l'Etat, partout où il sera, au lieu de 40 cents, et la somme de $5 00 par jour au lieu de $8 00 en ajoutant le temps exigé pour leur retour chez eux. Les membres de Shreveport reçoivent $600 de millage quand leur commune ne compte que $25. Un membre reçoit $196, quand ses dépenses s'élèvent seulement à $14.

Ce bill sauvera à l'Etat $100,000 par an. Référé au comité indéfinitif.

Gair, présente un bill pour autoriser les jurés de police d'émettre des bons pour représenter leurs dettes.

Williams, d'Ouest-Baton-Rouge, présente un acte pour l'emballage et la vente du coton. Référé.

Monroe, présente un bill pour établir un débarcadère pour le charbon dans le Deuxième District de la Nlle-Orléans.

Le bill de la Chambre, No. 139, pour abolir les bureaux des recorders de paroisse, est indéfiniment ajourné.

Le bill de la Chambre, No. 206, pour faire imprimer les documents officiels en anglais seulement, est adopté.

Un acte prohibant la vente de certains effets pour loyer dû. Référé au comité judiciaire.

Le bill exemptant certaines propriétés de payer la taxe de paroisse de Bâton-Rouge, est adopté.

Le bill 46, pour exempter le chemin de fer de Port Hudson de payer taxe, est référé.

Le bill pour régler les contrats de jeu est indéfiniment ajourné.

Un acte fixant le temps pour les ventes de shérif en vertu de certaines writs, est rejeté.

Le bill de la Chambre, autorisant la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et Texas à vendre la portion ouest de sa ligne, passe par 76.

La séance est levée.

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIREES.

ELKIN & CO.,

168.....RUE DU CANAL.....168

RÉCOIVENT, en ce moment, de nouveaux gen res de

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et tapis-brussa;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.

16 sept—3m PP

Prêts,

Billets de Bureaux de Prêts sur Gages.

Les personnes qui ont des objets de valeur dans des bureaux de prêts sur gages et ne désirent pas s'en défaire ou les sacrifier, ou se trouvent dans l'impossibilité de les racheter à cause du manque d'argent, peuvent obtenir le montant nécessaire d'une personne respectable qui dispose de fortes sommes et a leur offre a des conditions très avantageuses. S'adresser au Glass Box 28 du bureau de poste de la Nlle-Orléans, Lac. Avances immédiates de fonds sur bonnes garanties personnelles. 11fév—3t

Le "Gardien de la Santé".

Le foie étant le grand dépuratif, l'organe qui nettoie le sang, faites-le fonctionner et il chassera du corps, graduellement les impuretés qui, mêlées dans le sang, qui bient, pour ainsi dire, les ressorts de la vie. Il faut, pour atteindre ce but, avoir recours au "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce et à de très petites doses du purgatif du Dr. Pierce. Aucune humeur—la scrofule la plus dangereuse, le bouton le plus ordinaire, la plus simple éruption—ne sauraient leur résister; les ulcères les plus graves ne cèdent pas moins rapidement à ces remèdes que les maladies qui viennent d'être nommées. Grâce aux préparations du Dr. Pierce, les poisons qui se cachent dans le corps ne sont plus des causes de terreurs, car le malade, s'il persévère, recouvre une santé parfaite, quelque dangereuse que fût la affection dont il était atteint. Les grosses glandes, les tumeurs et les enflures disparaissent devant le "Discovery" et le "Purgatif" du Dr. Pierce.

Les médecins ne pouvaient rien pour lui

Morgan Ville, Morgan Co., O., 2 mars 1872.

Cher Dr. Pierce.

A l'âge de 20 ans 15 ans, j'ai les écrouelles; à force de remèdes, elles disparaissent d'un côté, mais elles ne tardaient pas à reparaître de l'autre. Je les eus également à l'oreille gauche. Je vis votre nom, pour la troisième fois, dans le *Christian Advocate* et envoyai chercher la première bouteille à 3 1/2 milles de l'endroit où j'habite. Elle m'a fait plus de bien que tous les médicaments que j'avais pris. J'ai 23 ans, j'ai été traité par cinq médecins et pas un d'eux ne m'a fait autant de bien que la bouteille de votre "Discovery" j'ai recouvré la santé et peux travailler.

JOHN A. WILSON.

10fév—7t

☞ Il y a économie à employer, à peudre à trois de trois bouteilles. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

Décédé, hier, à trois heures de l'après-midi, à l'âge de quarante-cinq ans, LOUIS ETIENNE MARCHAND, natif d'Auxerre, département de l'Yonne, France, et résidant de la Nlle-Orléans depuis trente-cinq ans, ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à trois heures et demie de l'après-midi. Le corps est exposé No. 11 rue Conti, entre Chartres et Bienville.

De la part de sa Famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les membres de cette société sont priés d'assister aux funérailles de leur sociétaire LOUIS ETIENNE MARCHAND, natif d'Auxerre, département de l'Yonne, France, et résidant de la Nlle-Orléans depuis trente-cinq ans, ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à trois heures et demie de l'après-midi. Le corps est exposé No. 11 rue Conti, entre Chartres et Bienville.

De la part de sa Famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les membres de cette association sont priés d'assister aux funérailles de leur sociétaire LOUIS ETIENNE MARCHAND, membre de la société, décédé hier à 3 heures du soir, à l'âge de 45 ans.

La présence des membres est OBLIGATOIRE, ils devront porter leurs insignes.

Par ordre du Président,

LOUIS GRÉGOIRE, secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les membres de cette société sont priés d'assister aux funérailles de leur sociétaire LOUIS ETIENNE MARCHAND, natif d'Auxerre, département de l'Yonne, France, et résidant de la Nlle-Orléans depuis trente-cinq ans, ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à trois heures et demie de l'après-midi. Le corps est exposé No. 11 rue Conti, entre Chartres et Bienville.

De la part de sa Famille.

Loge Orus No 170.

Il a plu au G. Arch. de l'Univ. de rappeler à son Orient le F.·. LOUIS ETIENNE MARCHAND. Tous les membres de cette Loge, ainsi que les Maçons sous la juridiction de la R.·. Loge de l'Etat de la Louisiane, sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M.

Le convoi partira du No. 11 de la rue Conti, près Vieille-Levée.

Par ordre du Vén. M. MORIS LEVY, Sec. G. ANTOINE, Secrétaire.

Décédé, hier à 3 heures P. M., JOSEPH AUGUSTIN, âgé de huit ans, né à Cormey (France); ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu, aujourd'hui à 4 heures et demie, P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Ursulines, No. 119, entre Burgogne et Dauphine.

De la part de la Famille.

Loge Orus 170.

Il a plu au G.·. Arch.·. de l'Univ.·. de rappeler à son Orient le F.·. JOSEPH AUGUSTIN. Tous les membres de la Loge, ainsi que les maçons sous la juridiction de la R.·. Loge de l'Etat de la Louisiane, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures.

Le convoi partira du No. 119 rue Ursulines, entre Bourgogne et Dauphine.

Par ordre du Vén. M. MORRIS LÉVY, Sec. G. ANTOINE, secrétaire.

SERVICE FUNÉBRE